



Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 FEVRIER 2022

Le 9 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la maison du village sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. CARELLI Henri, Maire - M. CHAMBARD Jean-Pierre, Mme LOUP-FOREST, M. MIGUET Bernard, Mme GAILLARD Karen, Adjoints - M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. BALLANDRAS Marc, M. DORGET Alexandre, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle, M. VANHOUTTE Jérémy.

Absente excusée: Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire (Pouvoir donné à M. MIGUET Bernard)

Date de convocation	: 05/02/2022
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 14

M. CHAMBARD Jean-Pierre a été désigné

comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2021
- 2- Affaires foncières et droits de préemption
 - DIA 07415222X001-Maison allée des Fontanelles
 - DIA 07415222X002-Maison chemin des Cézards
 - DIA 07415222X003-Appartement chemin de la Combassière
- 3- Commande publique
 - Groupement de commande vidéo-protection-Avenant n°2
 - Marché-Travaux d'enrobés RD14-Route de Poisy
 - Centre village-Mission SPS-Diagnostics-Etudes
 - Mandat au centre de gestion - procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque statutaire
- 4- Voirie
 - RD14-Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le conseil départemental
- 5- Finances
 - Extension du système de Vidéo-protection
 - Taxi -Remise sur le droit d'occupation du domaine public
 - Logement social au Sofia-Reversement aide du PLH
 - Subvention aux associations
- 6- Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 7- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal qu'afin de comptabiliser la dotation aux provisions pour créances douteuses votée lors la séance du 15 décembre 2021, un virement de crédits budgétaires de 619€ a été réalisé du chapitre 022-Dépenses imprévues au chapitre 68-Dotations aux provisions semi-budgétaires.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter le point suivant à l'ordre du jour: Plan de relance des logements.

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 DECEMBRE 2021

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2-AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION -DROIT DE PREEMPTION

En l'absence de projet d'intérêt public sur ces secteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer

son droit pour les déclarations d'intention d'aliéner :

- DIA 074 152 22 X0001, présentée par Maître Séverine GRAVIER, Notaire à Thônes, pour le compte de M. Raphaël JENDRYSIK et relative à la vente d'une maison de 116.86 m² habitables, située sur la parcelle A 1091, d'une superficie de 1000 m², sise allée des Fontanelles, en zone U du PLU, au prix de 695 000 € dont 33 000€ de mobilier et 27 800€ de frais de commission.
- DIA 074 152 22 X0002, présentée par Maître Ludovic BARTHELET, Notaire à Saint Julien en Genevois, pour le compte de M. COCO et Mme TEYSSIER et relative à la vente d'une maison de 100 m² habitables, située sur les parcelles A 1179 et A 1181, d'une superficie totale de 635 m², sise chemin des Cézards, en zone U du PLU, au prix de 640 000 € dont 30 000€ de mobilier.
- DIA 074 152 22 X0003, présentée par Maître GILBERT-BONNAMOUR, Notaire à Annecy, pour le compte de M. CABALLERO CABALLERO Guilhem et Mme KOCH Audrey et relative à la vente d'un appartement de 127.12 m² habitables, située sur la parcelle AB 919, d'une superficie de 949m², sise chemin de la Combassière, en zone Uv du PLU, au prix de 499 022€ dont 10 200€ de mobilier.

3-COMMANDE PUBLIQUE

-AVENANT 2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DANS LES 7 COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CCFU

Dans le but d'améliorer le sentiment de sécurité auprès de la population, les communes de La Balme de Sillingy, Choisy, Lovagny, Mesigny, Nonglard, Sallenôves et Sillingy ont décidé l'installation d'un système de vidéoprotection couvrant les voies d'entrées et de sorties principales du territoire de la Communauté de Communes Fier et Usse.

C'est dans ce cadre que les Communes ont souhaité constituer un groupement de commandes pour la signature d'un marché pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéo-protection, conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28, et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'article 1 de la convention de création, approuvée par la délibération n° 19.12.2018/05 du 19/12/2018, régit les obligations du coordonnateur, celles des adhérents ainsi que les dispositions financières.

Suite à l'attribution du marché par la commission d'appel d'offre ad'hoc les Communes de Nonglard et Choisy ont émis le souhait de se désengager du groupement de commande faisant ainsi passer le nombre de membres de 7 à 5.

Il est donc nécessaire de signer un deuxième avenant à la convention de constitution du groupement afin de modifier l'article 1 pour valider la modification du nombre d'adhérents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Approuve le désistement de deux adhérents du groupement de commande.
- Autorise la modification de l'article 1 de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéo-protection dans 7 communes.
- Autorise le maire à signer l'avenant modifiant la-dite convention.

-MARCHE DE TRAVAUX D'ENROBES RD14-ROUTE DE POISY

Suite aux travaux d'aménagement du réseau d'eau potable, une consultation a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réfection de la route de Poisy, pour la portion allant du chemin de la Combassière au Clos Sophie et, en option, jusqu'à l'impasse sous la Croix. Cette route départementale, menant au centre du village et à l'école, est très fréquentée.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité l'aide du département au titre de l'aide aux aménagements de traversées d'agglomérations et au titre de la répartition des amendes de police. Le conseil départemental n'a pas retenu la demande au titre de la répartition des amendes de police, mais une participation de 101 134.47€ pour un coût prévisionnel de 179 783.51€ a été accordée lors de la commission permanente du 17/01/2022 au titre de l'aide aux aménagements de traversées d'agglomérations.

La Commission MAPA, réunie le 09 février 2022, après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, propose le classement suivant :

N° DEPOT DE L'OFFRE	TIERS	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE	TOTAL		CLASSEMENT
		HT	HT	HT	TTC	
1	COLAS	78 836.78 €	36 043.79 €	114 880.57 €	137 856.68 €	2
2	NGE	88 137.58 €	51 791.07 €	139 928.65 €	167 914.38 €	3
3	EUROVIA ALPES	77 007.52 €	35 179.08 €	112 186.60 €	134 623.92 €	1
	ESTIMATIF	95 014.85 €	46 067.15 €	141 082.00 €	169 298.40 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte, dans le cadre de la réfection de la route de Poisy, le choix de la Commission
- Attribue le marché à l'entreprise EUROVIA ALPES pour un montant de 112 186.60€HT-134 623.92€ TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce marché.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2022, chapitre 21.

Les travaux sont prévus début avril dont 2 nuits durant lesquelles la route sera fermée.

-AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE-MISSION SPS-ETUDES ET DIAGNOSTICS

Des travaux préliminaires sont nécessaires pour l'aménagement du centre village.

Une consultation a été lancée pour la détection d'amiante, la mission Sécurité Protection Santé, l'étude géotechnique, l'inspection et le curage des réseaux et les investigations complémentaires sur les réseaux sensibles.

Mme Karen GAILLARD, Maire-Adjointe, présente le résultat de la consultation et propose aux membres du conseil municipal d'accepter les offres ci-dessous :

	Montant HT	Montant TTC
Amiante-HAP		
<u>APTE IMMO</u>	1 710.00 €	2 052.00 €
SPS		
<u>CDSA</u>	3 423.00 €	4 107.60 €
Géotechnique		
<u>KAENA</u>	6 770.00 €	8 124.00 €
Inspection télévisée Réseaux		
<u>TEDECO</u>	4 970.25 €	5 964.30 €
Investigations complémentaires sur réseaux sensibles		
<u>ATGT</u>	6 700.00 €	8 040.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte les missions SPS, de détection d'amiante, l'étude géotechnique, l'inspection et le curage des réseaux et les investigations complémentaires sur les réseaux sensibles suivant le tableau ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tous les actes qui s'y réfèrent.

-MISE EN CONCURRENCE-CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE-MANDAT AU CENTRE DE GESTION

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie procède cette année à une nouvelle procédure de mise en concurrence pour les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires en vue de la passation d'un nouveau contrat qui sera conclu à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de 4 ans.

Il propose à la commune de Lovagny de se joindre à cette démarche en confiant mandat au Centre de Gestion.

Le contrat d'assurance statutaire de la commune prenant fin au 31 décembre 2022, Monsieur le Maire propose de se joindre à cette procédure de mise en concurrence. Il précise que la participation à la consultation n'impose pas à la commune d'adhérer au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de participer à la procédure de mise en concurrence pour les assurances couvrant les risques statutaires et donne mandat au Centre de Gestion pour se joindre à cette procédure
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette participation.

4-VOIRIE

-RD14-ROUTE DE POISY-CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL RD14-ROUTE DE POISY

Afin d'organiser les travaux de réfection sur la route départementale n°14-Route de Poisy, leur financement et leur entretien et de permettre à la commune de récupérer le FCTVA, une convention d'autorisation de voirie et d'entretien a été établie par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le projet est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien élaborée par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, définissant les caractéristiques de l'ouvrage et son financement, déterminant la maîtrise d'ouvrage, répartissant les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service pour la réfection de la RD14-Route de Poisy.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5-FINANCES

-EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Dans le cadre d'une démarche pluri-communale, un système de vidéo-protection couvrant les voies d'entrées et de sorties principales du territoire de la CCFU a été déployé et deux caméras ont été installées sur la commune de Lovagny en 2021, à l'intersection de la Route de Nonglard et de la route des Gorges.

Afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et de répondre aux demandes de sécurité et de prévention, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poursuivre la démarche de vidéo-protection par l'installation de caméras à l'avant et à l'arrière de la Maison du Village et à l'arrière l'église. Le coût de cette extension est estimé à 48 800€ HT.

Pour financer cet investissement, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre de l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et de la région, suivant le plan de financement ci-dessous.

Il est précisé que l'installation de caméras supplémentaires fait l'objet d'une demande d'autorisation en préfecture.

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des recettes	Taux	Montant
Coût des travaux	48 800.00 €	58 560.00 €	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes	34%	16 500.00 €
			FIPD	28%	13 500.00 €
			Autofinancement	39%	18 800.00 €
TOTAL	48 800.00 €	58 560.00 €		100%	48 800.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet d'extension de la vidéo-protection
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2022-chapitre 21
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'état au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la région Auvergne Rhône-Alpes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

-REMISE SUR LE DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-TAXI

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de l'année 2020 et 2021 le conseil municipal a décidé d'exonérer les loyers des professionnels n'ayant pas eu d'activité, pendant la durée de l'arrêt d'exploitation dû aux confinements.

L'activité de Monsieur Romain PELLE, taxi à Lovagny, a souffert de la crise liée à la situation sanitaire et il rencontre encore actuellement des difficultés, il a sollicité la commune au sujet de la redevance d'occupation du domaine public.

Cette redevance est fixée à 50€ par mois, soit 600€ par an et est appelée en début d'année.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accorder une remise de 50% sur la redevance 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'accorder une remise de 50% sur la redevance 2022, soit 300€ à Mr Romain PELLE
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022 au chapitre 67.

-LOGEMENT SOCIAL AU SOFIA--REVERSEMENT AIDE DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Par courrier du 14 janvier 2022, Alliade Habitat demande à la commune de Lovagny le financement d'un logement social financé en PLUS, au sein de l'immeuble le SOFIA situé 484 route de Poisy et la garantie des emprunts liés à cette opération d'acquisition en VEFA.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la compétence politique du logement et du cadre de vie a été transférée à la CCFU. Le cautionnement des emprunts fait partie du bloc de compétences transféré à cette occasion, la commune ne garantit donc plus les emprunts pour la construction de logements locatifs.

Il propose aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention pour la production d'un logement social PLUS de 49.26m² auprès de la CCFU pour un montant de 1 724.10€ et d'autoriser le versement de l'aide versée par la CCFU au titre du Plan Local de l'Habitat à Alliade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Sollicite une subvention pour la production d'un logement social PLUS de 49.26m² auprès de la CCFU pour un montant de 1 724.10€
- Autorise le reversement à Alliade habitat de l'aide qui serait attribuée à la commune par la CCFU.

-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commune a reçu des demandes de subventions du Foyer et de l'école de Judo de Lovagny.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune attribue un montant de 45€ par enfants de Lovagny pour les associations sportives et culturelles auxquelles ils adhèrent.

28 enfants de Lovagny sont inscrits au judo pour l'année 2021/2022, 40 enfants de Lovagny sont inscrits aux

différentes activités organisées par le Foyer.

Le Foyer projette d'investir dans de l'achat de matériel afin de varier les activités proposées durant les séances.

Il convient de statuer sur ces demandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 14 voix pour et une abstention, Mme Anne MUNIER ne prenant pas part au vote, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Foyer de Lovagny :

Activités enfants	1 800€
Participation achat de matériel (sur présentation de factures)	1 500€
<u>Ecole de Judo de Lovagny :</u>	1 260€

-SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT

Dans le cadre de France Relance, le gouvernement a mis en place une aide pour soutenir et relancer la production de logements neufs. La première occurrence de 2021 consistait en une aide économique portant sur les autorisations d'urbanisme délivrées entre le 01/09/2020 et le 31/08/2021.

En 2022, le gouvernement a fait évoluer le dispositif vers un contrat de relance du logement, recentré sur les territoires tendus et ciblant des projets de construction économes en foncier.

L'attribution de ces aides est encadrée par une contractualisation entre l'Etat, l'intercommunalité et les communes éligibles et volontaires. Ce contrat fixe les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice de l'aide, pour chaque commune signataire.

Toutes les communes peuvent prétendre à cette aide, à l'exception de celles assujetties à l'article 55 de la loi SRU, et carencées. La commune de Lovagny y est donc éligible.

Afin de bénéficier de cette aide, la commune doit atteindre un objectif global de nombre de logements délivrés entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. Cet objectif est fixé par l'Etat sur la base de la moyenne de production de logements des 5 dernières années minorée de 10%.

Une fois ce seuil atteint, l'aide est calculée pour les opérations présentant au moins 2 logements, et d'une densité minimale de 0.8 (surface de plancher logement divisée par la surface du terrain). Tous les logements répondant à ces critères sont pris en compte, qu'ils soient dans le parc privé ou public.

Chaque logement produit respectant les critères ci-dessus ouvrira droit à une aide de 1 500 €. Ceux provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation feront l'objet d'une subvention complémentaire de 500€ par nouveau logement.

Pour la commune de Lovagny, les objectifs de production de logements, repris dans la convention ci-jointe, sont les suivants :

Objectifs de production de logements :	19
dont logements ouvrant droit à une aide :	10
Montant d'aide prévisionnel :	15 000€

La production réelle et donc le montant définitif de l'aide sera donc calculé à la fin du contrat à partir des autorisations d'urbanisme effectivement délivrées entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022, dans la limite d'un dépassement de 10% de l'objectif fixé.

La CCFU et les autres communes membres délibèrent également sur le projet de contrat ci-joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de relance du logement ci-joint.

6-CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

La commune n'ayant pas reçu le projet de convention, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

7-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A-Qualité et prix de l'eau

Mme Cécile LOUP-FOREST, Maire-adjointe, présente un document transmis par la préfecture sur la qualité et le prix de l'eau. Il en ressort que les habitants de le CCFU font partie des 59% de la population qui paie l'eau entre 4 et 5€ le mètre cube.

B- Liaison cyclable

M. Bruno LANDON informe le conseil municipal que la décision concernant la liaison cyclable entre les communes de Lovagny et de Poisy sera prise au printemps. Monsieur le Maire précise que cette portion, étant située à moins de 3km du collège de Poisy, est prioritaire pour les aménagements de voies douces permettant aux collégiens de se rendre en cours.

C-Ecole

Mme Cécile LOUP-FOREST, Maire-adjointe, fait part de l'impact du Covid sur le début d'année. Elèves, enseignants et personnels périscolaires ont été touchés et une classe a été fermée. L'implication et la polyvalence du personnel a permis de maintenir les services périscolaires ouverts.

D-Espaces Naturels Sensibles

M. Bernard MIGUET, Maire-adjoint, présente le bilan du comité de pilotage des ENS réuni fin janvier.

Deux interventions sur la zone de Planchamp sont reconduites pour l'année 2022, il en est de même pour les animations nature sur le secteur de Hauterives. L'appel d'offres pour l'aménagement de la Mer des Rochers est resté sans réponse. Cet aménagement, géré par la CCFU, donnera la priorité aux piétons en limitant l'accès aux véhicules motorisés.

La séance est levée à 21H50.

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 09 mars 2022 - 20h00

Mercredi 06 avril 2022 - 20h00

Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022